

LOIRE SOLIDARITÉ

Les demandeurs d'asile vont quitter Boën pour les communes voisines

Dans le cadre de la restructuration de l'ancien hôpital où ils sont hébergés, 50 des 150 demandeurs d'asiles iront s'installer à Saint-Thurin, en août.

Il aura fallu quelques semaines seulement pour trouver une solution pour le relogement des 150 demandeurs d'asile, installés dans l'ancien hôpital de Boën-sur-Lignon, qui va être entièrement restructuré dès l'automne prochain. Vendredi, le sous-préfet de Montbrison, Rémi Récio, n'a pas caché sa satisfaction de voir toute la bonne volonté des élus et des différents acteurs qui ont permis de trouver les meilleures solutions.

« On peut être très fier du territoire dans lequel on vit », a même fâché M. Récio. Ainsi, les 150 résidents qui sont actuellement pris en charge dans le centre d'accueil des demandeurs d'asile de Boën-sur-Lignon, seront répartis dans les communes voisines. Cinquante iront à Saint-Thurin. Quant aux autres, ils seront hébergés dans les villages alentours dans des logements diffus, inoccupés, en fonction des disponibilités proposées soit par les bailleurs sociaux, soit par de propriétaires privés.

« Un travail de dentelle pour garantir un accueil de qualité »

Si 50 demandeurs d'asile iront bien à Saint-Thurin, une centaine ira s'installer dans des communes proches, comme Noirétable, Sail-sous-Couzan ou encore Saint-Didier-sur-Rochefort par exemple... « Des maires se sont positionnés pour les accueillir », a affirmé M. Récio, qui espère que d'autres élus dans d'autres communes, se mobiliseront dans les semaines à venir. Pour M. Récio, accueillir ces demandeurs d'asile doit être aussi vu comme une opportunité pour les communes et les habitants, qui vont ainsi pourvoir accueillir de nouveaux enfants dans les écoles « et conforter ainsi le maintien en milieu rural de classes scolaires ». Un point sur lequel a insisté Cyril

“ L'idée, ce n'est pas de sauver des classes, c'est bien de sauver des gens... ”

Rémi Récio,
sous-préfet de Montbrison



■ Si 50 demandeurs d'asile iront bien à Saint-Thurin, une centaine ira s'installer dans des communes proches, comme Noirétable, Sail-sous-Couzan ou encore Saint-Didier-sur-Rochefort. Photo d'archives Claude ESSERTEL

Thomas, adjoint au directeur académique qui a affirmé que des moyens étaient mis en place pour accompagner les enseignants et les enfants dans leurs nouveaux établissements.

Avec un objectif : ne pas fragiliser les écoles rurales et éviter que n'arrive une population d'enfants trop importante. « C'est un travail de dentelle pour garantir un accueil de qualité », a conclu M. Thomas. « À Boën-sur-Lignon, il n'y a pas eu un seul problème avec les demandeurs d'asile. Ce qu'on est arrivé à faire à Boën-sur-Lignon, on veut le réussir de la même manière à Saint-Thurin », a terminé M. Récio, qui a rappelé avec beaucoup d'humanité que ces hommes, ces femmes, ces enfants « qui ont connu des parcours de vie terribles, étaient les victimes de leur propre destin ».

« Et ça, a-t-il dit, c'est plus important que tout le reste. »

Frédéric PAILLAS
frédéric.pailles@leprogres.fr

Où et comment seront scolarisés les enfants dans les communes voisines ?

Dans le cadre du déplacement du centre d'accueil de Boën-sur-Lignon, l'Education nationale a anticipé, avec les élus, les déplacements des élèves, en prenant en compte les situations spécifiques des écoles rurales. Ainsi, les enfants accueillis à Saint-Thurin seront scolarisés, pour cette année, à Sail-sous-Couzan et Leigneux, où un dispositif spécifique d'évaluation des acquis est engagé.

Pour travailler à la meilleure scolarisation possible, il est proposé des temps, en classe et des temps, hors de classe, pour développer la maîtrise de la langue française. Certains élèves pourront alors rejoindre Saint-Didier-sur-Rochefort, le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) où sont scolarisés les enfants de Saint-Thurin. Les enfants accueillis sur Noirétable seront scolarisés à l'école de Noirétable et viendront conforter les effectifs. L'inspecteur d'académie a également souhaité accompagner la situation en positionnant un enseignant mutualisé pour la lecture et le langage oral, afin d'aider les écoles confrontées à plusieurs niveaux d'enseignement, notamment le RPI de Saint-Just-en-Bas/Pralogneux et l'école de Noirétable, et développer un enseignement sur la maîtrise de la langue et le développement du goût à la lecture.

REPÈRE

■ Les chiffres-clés

La Loire fait face, depuis août 2016, à une augmentation importante de demandeurs d'asile : + 34 % en 2017. L'année dernière, ce sont 1 237 personnes qui se sont présentées au service de premier accueil, contre 920 en 2016. Le flux moyen d'arrivée par mois était de

103 personnes en 2017 contre 59 en 2014.

En 2018, une baisse des flux de l'ordre de 10 % a été enregistrée. Dans la Loire (qui dispose d'un parc de 1 140 places pour héberger les demandeurs d'asile), le délai de prise en charge est aujourd'hui de deux jours contre 30 jours il y a un an.